

Pétrarque

Lettre à toute la postérité

Testament

Au dire de ses rares biographes, François de Grenailles, sieur de Chatonnières (ou Chatonnières) (1616-1680), fut l'un des plus féconds et des plus insipides écrivains français du XVII^e siècle. Samuel Sorbière le présente ainsi : « Il y avoit à Paris, environ ce tems-là, un certain Grenailles, Sieur de Châtonnières, Limosin, jeune homme de vingt-six ans, qui décocha tout à coup une prodigieuse quantité de livres. (...) Dans Les Plaisirs des Dames ce que je trouvois de louable étoit qu'aparament un homme de cet âge avoit demeuré dans le cabinet, et s'étoit abstenu de plusieurs débauches pour composer des livres : Mais au reste les bonnes choses y étoient fort rares... » (Sorberiana, 1691, p. 125).

Ses sévères biographes ne lui reconnaissent comme mérites que celui d'avoir inspiré le caractère d'Hippolyte dans la Phèdre de Racine et celui d'avoir admirablement traduit le De remediis utriusque fortunae de Pétrarque; c'est dans la longue et belle présentation que Grenailles en fait qu'on trouve la Lettre à toute la postérité¹.

Autoportrait autant que biographie, Pétrarque y retrace sa vie jusqu'en 1351. La traduction du De remediis, parue sous le titre « Le sage résolu contre la fortune », connut de nombreuses éditions entre 1641 et 1678; nous reproduisons ici celle de 1646.

Grenailles acheva sa traduction en prison où l'avait mené sa participation à la Fronde. Dans l'avertissement à la seconde partie de l'édition de 1651, il note : « ce n'est pas un ouvrage de cour, mais un fruit de prison d'État que je vous offre, Lecteur. La Bastille et la tour de Montgommery l'ont conçu, et le Palais le voit naître; » sans doute, cette dernière remarque est-elle une allusion à son éditeur : « A Paris, chez Cardin Besongne, au Palais, en la Galerie des Prisonniers, aux Roses vermeilles, et Augustin Besongne, dans la grande Sale, devant la montée de la cour des Aydes. »

La traduction et les notes du Testament de Pétrarque sont de Victor Develay (Paris, Librairie des bibliophiles, 1880).

Plus que de simples « curiosités », ces deux reliefs de Pétrarque signalent et éclairent les contours d'une figure dont la vie et l'œuvre furent un seul et même espace, exemplairement.

Jean-Paul Amunatègui-R. Josué Seckel.

1. Dans sa préface, Grenailles affirme « ... que pour accorder le nom de sa maîtresse à la cadence de ses vers [Pétrarque] luy donna le nom de Laura, pour celuy de Lauretta qu'elle portait et n'amoindrit aucunement sa gloire par ce retranchement d'une syllabe... »

LETTRE A TOUTE LA POSTÉRITÉ *

I. Encore que je ne puisse esperer qu'un homme de si peu de consideration que je suis, doive acquerir une grande reputation; il se peut faire neantmoins que vous entendrez parler du nom du Petrarque, comme on entend quelquefois parler des choses indifferentes ou superflues. Vous voudrez sçavoir paravanture qui j'ay esté en voyant la qualité de mes Œuvres, & reconnoissant les effets, vous serez bien ayse d'en reconnoistre le principe. Je sçay bien qu'on parlera diversement de ce sujet, pour ce que chacun dit plustost ce qui luy plaist, que ce qui est veritable, & comme on ne garde point de mesure à décrier les personnes, on n'en garde guère à les louer. Mais pour vous donner un éclaircissement asseuré parmy tant d'incertitudes, je me suis avisé de vous entretenir de moy-mesme, non pas pour flatter mon ambition, mais pour vous monstrier ma franchise. Comme personne ne me connoist mieux que moy-mesme, personne aussi ne me peut mieux donner à connoistre aux autres.

II. Sçachez donc que j'ay esté un homme du commun, & que je n'ay pas laissé d'estre mortel, quoy qu'un Laurier qui me fut donné dans la capitale de l'Univers me promist l'immortalité. Au reste, mon extraction n'a esté ny fort basse, ny fort illustre, mais je me puis vanter aussi bien qu'Auguste d'estre né d'une ancienne famille, si je ne suis pas né dans une grande maison. Mon naturel n'a jamais esté mauvais, quoy que j'aye quelquefois peché contre les bonnes mœurs; & je puis dire que les dissolutions de ma vie sont plustost venues des impressions d'un commerce contagieux, que d'une inclination vicieuse. La jeunesse me trompa, la virilité qui me devoit rendre plus meur, rendit mes passions plus impetueuses : mais enfin la vieillesse m'amenda, & m'aprit par experience ce que je ne sçavois que par theorie, à sçavoir que l'adolescence, & la volupté sont les choses du monde les plus vaines, quoy qu'elles soient les plus aymées. Mais je semble parler comme les Payens vivant dans le Christianisme, je dois dire plustost que le Maistre des temps, & des âges m'a laissé faire quelque détour pour me reduire au bon chemin, & m'appelle maintenant à la penitence, apres avoir permis que je m'emportasse au vice. C'est ainsi que par un secret ressort de sa Providence il laisse un peu éloigner ses enfans, pour les mieux approcher de sa bonté paternelle.

* On s'est conformé pour l'édition de la Lettre au texte de 1646. L'orthographe de l'époque a été respectée, ainsi que l'accentuation et la ponctuation. Selon l'usage, u et v, et i et j ont été distingués; les abréviations ont été développées, à l'exception de la perluète. Quelques corrections ont été faites d'ailleurs, qui ne touchent que des erreurs manifestes (Page pour Pape, etc.); elles n'ont été apportées qu'après confrontation avec d'autres éditions, au premier rang desquelles, celles du texte latin.

III. La Nature m'avoit pourveu d'un corps peu robuste à la verité, mais fort adroit pour toute sorte d'exercices. Je ne me glorifie pas d'avoir eu quelque part à la bonne mine, mais je puis dire sans vanité, que si je n'avois rien de charmant en mon visage, j'y avois quand j'estois jeune quelque chose d'agreable. J'estois d'une couleur vive qui tenoit du blanc & du noir, & monroit ma complexion, qui n'estoit ny trop melancholique, ny trop joyeuse. J'avois les yeux fort perçans, & la veuë si bonne, qu'ayant passé soixante ans sans aucun visage de lunettes, il me fâche fort maintenant de ne voir que par un tiers. J'ay jouy d'une parfaite santé durant toute ma jeunesse, mais enfin la vieillesse m'a assiégué d'une grande suite de maladies, & me fait mourir mille fois devant la fin de ma vie.

IV. Mais pour parler avec ordre, je nâquis à Arezzo un Lundy vingtième jour de Juillet de l'année M. CCC. IV. & receus la lumière à l'aube du jour, & ce qui est remarquable, dans l'exil, comme si entrant dans la prison du monde j'eusse deu encor y souffrir d'abord le bannissement. Mes Pere & Mere estoient de Florence, & je ne feray point de tort à leur vertu, quoy que je die que leur fortune estoit moins que mediocre, puis qu'elle penchoit vers la pauvreté. Il est vray que leur incommodité venoit plustost du malheur public, que des disgraces particulieres de leur maison, & il ne se faut pas estonner qu'estant chassés de leurs pays ils ne fussent pas à leur aise. De moy en quelque estat que je me sois veu, j'ay toujours fait profession de mépriser les richesses que les autres idolatrent. Ce n'est pas que je n'eusse quelque sorte d'amour pour elles, mais je haysois les travaux & les soucis qui sont leurs compagnons inseparables. Je ne prenois pas de plaisir à les acquerir voyant la peine que j'aurois à les conserver.

V. Quant à ma façon de vivre j'ay eu autant d'aversion pour la delicatessen, que d'inclination pour une austerité civile. Je faisois meilleure chere avec des viandes communes, que tous les successeurs d'Apicius avec des mets fort exquis. Les festins sur tout m'ont tousjours dépleu, comme estant des assemblées contraires à la modestie, & aux bonnes mœurs, & je ne me suis non plus soucié d'inviter les autres à ces banquets dissolus, que d'y estre invité moy-mesme. Mais en recompence je me suis tellement pleu à manger avec mes amis, que je n'avois rien de plus agreable que leurs visites, & je n'ay jamais pris repas à ma volonté, mesme dans ma solitude, que je n'aye eu compagnie. Il n'y a rien qui me rebutte tant que la pompe non seulement pource qu'elle est mauvaise & contraire à l'humilité, mais encor d'autant qu'elle est difficile à entretenir, & incompatible avec le repos que j'ay toujours recherché parmy les inquietudes de la vie.

VI. Je me suis veu picqué d'amour, mais ce n'a esté qu'une fois, & durant les fougues de ma jeunesse; j'avoue pourtant que j'en eusse este travaillé plus long temps, si la mort pour esteindre ce beau flambeau qui me consumoit, n'eust esteint le Soleil dont il recevoit ses flammes. Cét accident me fut bien dur à souffrir, mais enfin il me fut fort avantageux. J'ay commencé d'aymer plus ardamment le Createur me voyant delaisé de la creature que j'avois la plus aymée dans le monde. La mort neantmoins n'a pas esté la seule exterminatrice de mon amour, elle n'a fait qu'esteindre un feu qui s'attiedissoit peu à peu, & j'eusse sans doute fait par raison ce que je fis par nécessité. Or quoy que je me doive repentir du temps que j'ay perdu à fomentier ma passion, je me doyréjouyr d'ailleurs de sçavoir qu'elle a esté tousjours honneste, & que j'ay chery Madame Laura, comme un esprit visible, plustost que comme un corps animé.

VII. Je voudrois bien pouvoir dire le mesme des autres sujets qui ont pû toucher mon cœur, & m'estre preservé des appats de la volupté quand j'ay esté libre, comme quand je me suis veu dans la prison des amoureux. Mais je mentirois si je ne confessois icy qu'en aymant quelquefois de belles choses, je les ay aymées contre l'honnesteté, & abusé des perfections que Dieu leur avoit données pour offencer une main si bien faisante. Il est vray que je puis asseurer qu'encor que la ferveur de l'âge, & l'instinct de ma complexion m'ayent porté à des plaisirs défendus, j'en ay tousjours eu une horreur secrette parmy les poursuittes apparentes que j'en faisois. J'ajoute qu'approchant de ma quarantiesme année où il me restoit encor assez de forces & de chaleur, non seulement je n'avois aucune inclination à la volupté, mais encor j'en semblois avoir perdu la memoire, aussi bien que le sentiment. Or c'est un avantage que je mets entre les principales felicitez de ma vie, rendant graces à Dieu de ce qu'il m'a delivré d'une servitude si honteuse, en un temps où je semblois avoir là plus de vigueur pour en supporter le joug. Je suis fort obligé au Ciel, de ce qu'il a permis que je quittasse les vices devant que les vices me quittassent.

VIII. Apres avoir parlé de la lubricité, je veux dire un mot de l'orgueil. J'en ay ressenty les mouvemens, non pas en moy-mesme, mais dans les autres, & ayant toujourns esté petit, je l'ay toujourns esté d'avantage à mon jugement. C'est ce qui m'a quelquefois causé du dommage, quoy qu'il n'ait jamais esté desavantageux aux autres. Quant aux honnestes amitez, j'ay eu autant de desir pour les rechercher, que de soin & et de fidelité pour les conserver apres les avoir acquises. Je parle icy hautement, parce que je dis la verité. Que si j'ay eu un cœur incapable de souffrir sans de grandes émotions de colere : je puis dire neantmoins que je n'ay pas eu moins de facilité à oublier les injures qu'on m'avoit faites, qu'à me souvenir des biens faits que j'avois receus.

IX. Mon bon heur ou plustost la bonté des Rois & des Princes m'avoit donné quelque part en leur amitié, & les plus grands me traictoient avec tant de familiarité que plusieurs Courtisans portoient envie à la condition d'un Solitaire. Mais c'est le supplice ordinaire de ceux qui vieillissent comme je fais maintenant, qu'ils déplorent souvent durant leur vie, la mort de ceux qui les cherssoient. Quant aux Souverains qui m'ont témoigné de l'affection, & mesme quelque espece de reverence nonobstant la bassesse de mon estat, je ne sçay quel motif les pouvoit porter à une bien vueillance si rare envers un sujet si commun. Je ne dois pas répondre de leurs inclinations, mais bien de ma gratitude. Tant y a que j'ay vescu avec quelques-uns dans les mesmes privautez qu'ils vivoient avecque moy, & ayant receu beaucoup d'avantages de leur grandeur, je n'en ay jamais receu d'incommodité. J'ay pourtant fuy la conversation de plusieurs que j'aymois, pour suivre mieux les mouvements de ma liberté, & n'ay jamais fait estat d'embrasser les occasions qui pouvoient augmenter ma fortune, par la diminution de ma franchise.

X. J'estois doué d'un esprit plustost pliable que subtil, & je m'en contentois d'autant plus, qu'estant propre à quantité de fonctions particulieres, il sembloit neantmoins avoir une capacité generale pour toutes choses. J'avois de l'inclination pour châce science, mais principalement pour la Philosophie Morale, & l'Estude de la Poésie; & c'est une espece de Miracle que j'aye peu accorder la

froideur de l'une avec les fureurs de l'autre. Il est vray que par succession de temps la gravité des Saintes lettres me fit negliger l'Art de faire des vers, & un profane enthousiasme ceda enfin aux vrayes inspirations du Saint Esprit. Je commençay d'adorer ce que j'avois mesprisé, & trouvay une douceur cachée, où je ne trouvois auparavant que du dégoust. Ce n'est pas que j'eusse oublié entierement la Poésie, mais je la prenois alors pour divertissement, au lieu qu'auparavant je la prenois pour une occupation réglée.

XI. Or entre les autres curiositez que j'avois en estudiant, la principale estoit la connoissance de l'antiquité, pource que j'ay toujourns esté mescontent de nostre siecle, & si la consideration de mes amis ne suspendoit mes souhaits, j'aymerois mieux estre né en tout autre temps qu'en celuy où nous vivons. A tout le moins pour m'en oublier, je suis toujourns par pensée, & par une memoire fixe, des autres âges du monde. C'est pourquoy je me suis pleu souverainement à la lecture des Historiens, quoy que j'aye esté quelquefois rebuté des contrarietez qui s'y rencontrent pour la narration d'une même chose. Mais enfin pour me determiner dans les doutes j'ay suivy pour l'ordinaire l'authorité des Escrivains de reputation, ou la vray-semblance mesme des choses.

XII. Pour ma façon de parler & de discourir, quelques-uns l'ont estimée nette & vigoureuse, mais elle m'a tousjourns semblé foible & obscure. Au reste, je ne me suis jamais picqué de l'Éloquence, en traittant avec mes amis, & m'estonne qu'Auguste se preparât pour parler aux siens, comme s'il eust deu haranguer devant le Senat. La franchise de l'amitié ne souffre point d'artifice, ny au cœur, ny au langage. Mais lors que le sujet, la qualité du lieu, & la condition des personnes m'ont obligé de parler, j'ay tâché de le faire avec quelque sorte de soin, si ce n'a pas esté avec beaucoup de suffisance. A sçavoir maintenant si mes Discours ont bien reussi ou non, c'est ce qu'on doit apprendre de ceux qui m'ont entendu, & non pas de moy qui suis interessé dans cette affaire pour en estre pris pour Juge. Je puis dire seulement que je ne me soucierois pas fort d'avoir bien dit, pourveu que j'eusse bien vescu. C'est une gloire bien creuse que celle qu'on tire du fonds de l'éclat & de la beauté des paroles.

XIII. Apres vous avoir donné cette veue generale de mes occupations, aussi bien que de mes humeurs, je veux declarer icy de quelle façon la fortune & ma propre volonté ont partagé jusques icy le temps de ma vie. J'ay passé la premiere année à Arezzo où j'estois né, je fus à l'Ancissa les six années d'apres, dans une maison des champs qui appartenoit à mon Pere, à quatorze lieues de Florence, & ce fut là que j'eus le bon-heur de jouyr de rechef de la presence de ma mere apres une absence assez longue. A huict ans je fus mené à Pize, & de là apres d'Avignon, où le Pape tient, pour ainsi dire, en exil l'Eglise de JÉSUS-CHRIST. Et quoy qu'Urbain V eust semblé la remettre en son premier Siege, si est-ce que son dessein n'a eu qu'un mauvais effet; il a quitté sa resolution avec la vie. Qu'il eut esté bien plus heureux de mourir dans sa maison & devant l'Autel de Saint Pierre, que de rendre miserablement son ame en un lieu qui a donné sujet à un schisme si dangereux? En effet si ses successeurs eussent demeuré comme luy dans leur Siege primitif, on l'eust toujours pris pour l'Autheur d'une si bonne Œuvre; que s'ils eussent quitté Rome comme les autres, sa vertu eut esté plus illustre par l'opposition de leurs vices.

XIV. Mais cette plainte est hors de propos; on ne la doit pourtant pas attri-

buer à mon imprudence, mais à mon zele. Ce fut donc près du Rhone que je passay mon enfance sous la conduite de mes Parents, & ma jeunesse, suivant les caprices de ma vanité, plutôt que de la raison. Or quoy que je ne semblasse avoir qu'un sejour assure, je ne laissois pas de faire divers voyages. Je fus quatre ans à Carpentras où j'appris de la Grammaire, de la Dialectique, & de la Rhetorique autant que mon âge, & le train ordinaire des Escoles le permettoient. Cela veut dire que je perdis beaucoup de temps à apprendre peu de chose. J'allay apres à Montpellier, où j'employay quatre ans à l'Estude des loix, & puis trois à Boulongne à ouyr tout le droit Civil : & si j'eusse persisté dans cet employ, plusieurs tenoient que j'y eusse fait autant de profit que j'y avois mis de peine. Mais j'abandonnay cet Estude si tost que je me vis abandonné de mes Parents, non pas que l'autorité des Loix ne me semblât fort considerable, comme estant pleine de Majesté, & de cette antiquité Romaine qui me plaist souverainement, mais je ne pouvois souffrir d'en voir l'usage corrompu par la fourberie des hommes. En effet les procez se jugent plustost par chicane que par droit. Ainsi j'eus honte d'apprendre une chose dont je ne me voulois pas servir contre l'honesteté, & dont je ne me pouvois servir honnestement. Car si j'eusse voulu m'attacher à la pureté des Loix, on eut blâmé mon ignorance, au lieu de louer ma sincerité.

XV. C'est pourquoy à l'âge de vingt-deux ans je me retiray dans ma maison; c'est ainsi que j'appelle ce petit exil d'aupres d'Avignon, où j'avois esté dès la fin de mon enfance. Ce qui m'y mena fut l'accoustumance qui a une force presque égale à celle de la Nature. C'est là que je commençay d'estre connû, & que plusieurs grands personnages me firent demander mon amitié. Je m'estonne à present de l'excés de leur bonté, connoissant bien le peu que je vaux, mais alors je ne m'en estonnois point, l'aage me persuadant que tout chetif que j'estois en ce temps-là, j'estois digne de toute sorte d'honneur.

XVI. Mais entre toutes mes connoissances une des plus Illustres a esté celle de la maison des Colonnes qui frequentoient lors la Cour de Rome, ou plutôt qui en estoient l'ornement, à raison de leur Noblesse aussi bien que de leur vertu. Ils me firent l'honneur de m'appeller aupres d'eux, & de m'y tenir en un rang que je n'eusse sceu esperer, si les faveurs qu'ils me faisoient par prévention eussent dépendu de mes desirs. Je fus chery entre autres de Dom Jacopo Colonna lors Evesque de Lombay, personnage qui n'aura jamais de pareil, comme il n'a jamais eu d'égal. Ce grand homme s'en allant en Gascongne vers son Evesché me fit passer un Esté tout à fait celeste, en des lieux que la neige des Pyrennées rafraichit, mesme aux plus grandes ardeurs de la canicule. Je regouste souvent par le souvenir de la douceur de ces beaux jours, & ne sçay si j'estois alors plus heureux d'estre en la compagnie d'un si bon Maistre, que de recevoir toute sorte de plaisirs du commerce de mes Egaux.

XVII. Estant revenu d'un sejour delicieux, j'ay vescu plusieurs années en la maison de Dom Giovanni Colonna lors Cardinal, & frere du Prelat dont j'ay parlé; & je puis dire qu'en tout ce temps-là il ne me traictoit pas comme Seigneur, mais comme Pere, voire comme frere tres-affectionné, & qu'estant avec luy, je semblois n'estre qu'avecque moy. Ce fut lors qu'une fantaisie de jeune homme me donna le desir de voir la France & les Allemagnes, & quoy que je trouvasse beaucoup de raisons pour faire approuver mon dessein à ceux de qui je dépendois.

Neantmoins le vray motif en estoit la passion que j'avois de voir le monde, estimant avec cét Ancien que nous sommes habitans de toutes les terres, bien que nous n'ayons proprement qu'une Patrie. En ce voyage je vis premierement Paris, cette Ville incomparable, & me pleus à m'informer de ce qu'on disoit de veritable ou de fabuleux de ce Miracle du monde. Delà je fus à Rome que j'avois tousjours eu desir de voir comme estant le Siege de la Religion, aussi bien que le plus beau monument de l'antiquité. Ce fut là que j'eue l'honneur d'estre connû du Seigneur Stephano Colonna, Pere de cette Illustre famille, & dans les respects que je luy rendois, j'en fus chery si particulierement qu'il sembloit ne mettre point de difference entre ses enfans & moy. La reconnoissance que je dois à l'affection de ce grand Heros ne sortira jamais de ma memoire, comme il ne m'a jamais esloigné de son cœur tant qu'il a vescu.

XVIII. Au retour de Rome, ne pouvant souffrir le sejour d'Avignon, pour qui j'avois une haine naturelle, je cherchay un petit détour pour me servir de port au milieu de la tempeste. Je le trouvay heureusement à Vaucluse, qui est une Solitude à quinze mille d'Avignon, fort agreable, même dans l'horreur qui accompagne ordinairement les lieux escartez. C'est-là que la Sorgue qu'on peut nommer le Roy des fontaines, commence à pousser ses eaux, & fait une riviere dans sa source mesme. Ce lieu m'ayant ravy par sa beauté, je me resolut de m'y attacher, & y ayant fait porter mes livres, je m'y transportay moy mesme. Ce seroit une longue histoire si je voulois écrire icy en particulier ce que j'y ay fait l'espace de plusieurs années; Il suffit de dire en general que tous les ouvrages qui ont paru de ma façon y ont esté composez, ou commencez, ou conceus. Or il y en a eu si grand nombre, que leur polissure m'occupe encor aujourd'huy, & quoy que l'amour m'ait emporté beaucoup de temps, je puis dire qu'il m'a fait employer utilement beaucoup d'heures pour escrire en sa faveur. Au reste, j'ay entrepris plusieurs traittez que je n'ay pas encore achevez pource que le caractere de mon esprit a tousjours esté d'avoir moins de force que de Genie & d'adresse. C'est pourquoy j'ay laissé de mettre au jour beaucoup de livres, dont la composition m'a paru plus difficile que la premiere idée que j'en avois conceue autrefois. La perspective du lieu me fit écrire mes Bucoliques qui est un ouvrage champestre, & les deux livres de la vie Solitaire que j'ay dédiéz à Monsieur l'Evesque de Cavaillon maintenant Cardinal & Evesque de Riette, lequel m'a tousjours aymé, non seulement en Pasteur, comme saint Ambroise cherissoit Saint Augustin, mais en frere, s'il m'est permis de le dire. Au reste, me promenant un jour parmy des montaignes, je pris le dessein de faire un Poëme Heroïque à l'honneur du grand Scipion, dont le nom ne me sembloit pas moins Illustre que ses exploits. Je composay donc mon Africa, & je puis dire qu'encore que ce livre ait esté produit à divers intervalles, & parmi plusieurs soucis importuns, il a pourtant esté cheri de plusieurs devant que d'en estre connu; qui est un effet que je ne sçay s'il faut attribuer à sa bonne fortune ou à la mienne. Tant y a qu'il a passé pour un Ouvrage achevé, quelque imparfait qu'il semble estre.

XIX. Comme je m'entretenois ainsi dans la Solitude, je receus à mesme jour des lettres du Senat de Rome, & du Chancelier de l'Université de Paris, par lesquelles on me prioit d'aller recevoir la Couronne de Poësie sur ces deux theatres du monde. Ces nouvelles m'enflerent le cœur; je commençay à m'estimer digne d'un honneur que tant de grands hommes me déferoient, & je ne regardois pas

mon peu de merite, mais la grandeur de leur jugement. Là dessus je fus en peine sur le parti que je devois prendre. Enfin pour ne rien faire mal à propos en un sujet si important, j'en escrivis au Seigneur Giovanni Colonna, dont j'ay cy-devant parlé, & luy demanday son avis pour regler le mien. Par bon-heur il estoit si proche de moy, que luy ayant escrit sur le soir, j'en eus responce le lendemain. Et suivant son conseil, je me resolus de preferer l'autorité de la Ville de Rome à la magnificence de Paris.

XX. Je party donc pour ce sujet, & bien que suivant la coustume des jeunes gens, je jugeasse fort favorablement de mes affaires : j'eus honte neantmoins de recevoir un tesmoignage que les autres me rendoient de la bonne opinion qu'ils avoient de moy, & quoy qu'ils m'invitassent tout de bon à prendre le Laurier dans la capitale de l'Univers, où les plus grands Conquerants faisoient jadis leurs triomphes, je croyois qu'ils ne m'avoient escrit que par compliment. Pour m'éclaircir de leur intention, je me resolus d'aller à Naples, devant que d'aller à Rome. En ce voyage j'eus le bon-heur de faire la reverence au Roy Robert, grand Prince, & grand Philosophe tout ensemble, & qui ne s'est pas moins acquis de gloire par l'Estude, que par le gouvernement de son Estat. C'est le seul Roy que la Sicile a produit pour estre le Protecteur du sçavoir, aussi bien que de la Vertu. Je le fus trouver exprés, pour voir ce qu'il jugeroit de moy, & m'arrester plustost à son opinion particuliere, qu'à celle de tout un Senat. Vous vous estonnerés, Lecteur, aussi bien que moy du bon accueil qu'il me fit, & je vous avoue qu'à voir les honneurs qu'il me rendoit, j'avois de la peine à me connoistre moy-mesme. Je ne me prenois pas pour le Petrarque, mais pour un Prince.

XXI. Or ayant sçeu le dessein de mon arrivee, il en fut extremement aise, tant pource qu'il se plaisoit à voir en moy une ambition genereuse, que pource que son honneur sembloit attaché au mien, veu que je l'avois choisi entre tous les hommes du monde, pour estre Juge de ma suffisance ou de mon incapacité. Enfin apres plusieurs conferences que nous eusmes ensemble sur divers sujets, il voulut que je luy fisse voir mon Africa, dont la lecture luy agrea si fort, qu'il m'en demanda l'adresse, comme une faveur singuliere qu'il recevoit. Cette demande estoit trop juste, & trop honorable pour moy, pour luy estre refusée, & ce n'est pas ce Monarque qui a receu de la gloire par ce present; c'est moy qui ay tiré de l'honneur de la dedicace de mon livre. Quant au sujet pour lequel j'estois venu : il me prescrivit certains jours pour m'examiner, & me tint depuis midy jusques au soir; & pour ce que le temps luy sembloit court à l'égal de la longueur de la matiere, il continua le mesme exercice deux jours suivants, & le troisiemes il me jugea digne du Laurier qui m'estoit des-ja préparé, & que je n'osois recevoir qu'il ne m'eut donné son approbation. Il me pria mesme de le prendre à Naples, m'offrant de joindre sa magnificence Royale, à l'affection de tous ses sujets pour m'honorer d'avantage. Mais enfin l'inclination que j'avois pour Rome l'emporta sur les instances d'un si grand Roy. Voyant donc qu'il ne pouvoit rompre ma resolution, il me donna des lettres pour le Senat, & luy envoya de ses gens pour l'asseurer de la bonne opinion qu'il avoit de moy & m'obliger au loin, comme il m'avoit de prés. Le jugement de ce grand Prince fut conforme alors à celuy de plusieurs, & au mien mesme. Mais depuis j'ay changé d'avis, & reconnois maintenant que l'affection de ce bon Roy, & le desir qu'il avoit de favoriser mon âge, eurent plus de pouvoir sur son esprit que l'amour de la vérité.

XXII. Je vins donc à Rome, & bien que je fusse indigne de toute sorte d'honneur, toutefois me voyant appuyé d'un jugement si favorable, je receus la Couronne de Laurier tout Escolier que j'étois; & je me puis vanter d'avoir veu assembler à mon occasion, autant de gens au Capitole, qu'il y en pouvoit aller pour voir les plus celebres triomphes. Cét honneur ne me rendit pas plus sçavant, quoy qu'il rendit beaucoup de personnes envieuses de ma fortune. Mais ce n'est pas le lieu de parler de mes prosperitez ny de mes disgraces. De Rome j'allay à Parme, & demeuray quelque temps avec le Seigneur Coregio, & les autres Princes, qui estant de mauvaise intelligence entre eux pour le fait du gouvernement de la Ville, s'accordoient neantmoins tous au dessein de me cherir, & de m'obliger. Enfin me souvenant que si je n'avois pas merité le Laurier devant que de le recevoir, je me devois efforcer de le meriter apres l'avoir reçu; un jour que je me promenois près du fleuve de l'Elze, en un bois nommé Piana, sur les confins de Reggio; je me resolut de poursuivre mon Africa, & d'éveiller mon genie qui sembloit estre assoupi. Je continuay donc quelques jours à y travailler à la campagne, & puis me trouvant en repos dans ma maison de Parme, j'achevay mon Ouvrage en si peu de temps que je m'en estonne encor apres un si long intervalle d'années. Je me retiray derechef en ma Solitude ordinaire de la Sorgue, en l'an trente-quatriesme de mon âge, car cet exil volontaire me sembloit plus agreable que le sejour de mon païs.

XXIII. Il me falut pourtant repasser les Alpes, pour venir encor à Parme & à Veronne, & je puis dire que je receus par tout un accueil que j'estimois d'autant plus que je le meritois moins. Long temps apres je fus obligé d'aller à Padoue pour satis-faire aux desirs du Seigneur Jacopo de Carraria qui m'en sollicita, tant par lettres que par messages presque tout le temps que je fus tant deça que delà les Alpes. Il me demandoit mon amitié, quoy que je ne l'eusse jamais veu, & je voulus satisfaire à son inclination, non pas pour en tirer quelque avantage, mais pour luy plaire. Je fus receu de luy, non seulement à la façon ordinaire des hommes extraordinaires, mais comme les ames bien-heureuses sont receues dans le Ciel. Il me fit tant de faveurs, qu'il me les faut necessairement passer sous-silence, d'autant que je n'en sçaurois parler dignement. Je ne dois pourtant pas oublier que sçachant que la vie solitaire que j'avois menee, m'avoit formé à l'estat du Clergé plûtost que du mariage, & que mon humeur estoit incapable de souffrir d'autre joug que celui de nostre Seigneur, il me fit donner une Chanoinie dans l'Eglise de Padoue, non pas tant pour me rendre son redevable, que pour m'attacher entierement à l'Italie. Et je puis dire que s'il eut vescu plus longuement, je n'eusse plus vescu qu'aupres de luy. Mais il n'y a rien de durable parmy les choses humaines. On n'y trouve point de douceur qui n'ait une amere issue. Dieu nous l'ayant laissé pres de deux ans pour le bien du Monde, de la Patrie, & mon avantage particulier, nous l'osta enfin, pource que ny moy, ny le Monde, ny la Patrie n'estions dignes de l'avoir. Ce n'est pas l'affection seule qui me fait parler ainsi, c'est plustost la verité. Et quoy que son Fils ait aussi bien succédé aux inclinations de son Pere, qu'à sa Noblesse, & à sa prudence. Toutefois ayant perdu celui à qui j'étois joint par la ressemblance de l'âge comme par le lien d'une sincere amitié; je m'en retournay de rechef en France, ne pouvant me tenir en un endroit, non pas que j'eusse de la passion pour revoir ce que j'avois veu mille fois, mais je voulois soulager mon ennuy à la façon des malades, & changer de lieu n'ayant pas le moyen de changer d'ame.

TESTAMENT

J'ai souvent réfléchi à ce à quoi personne ne songe trop et bien peu songent assez, je veux dire à la dernière heure et à la mort, pensée qui ne saurait être ni superflue ni prématurée, puisque la mort est certaine pour tous et que l'heure de la mort est incertaine. Avant donc que la mort ne m'en empêche, car, outre qu'elle est toujours suspendue au-dessus de nos têtes à cause des accidents de tout genre, elle ne peut être éloignée à raison de la brièveté de la vie; maintenant que, par la grâce de Dieu, je suis sain de corps et d'esprit, je crois utile et convenable de disposer par testament de ma personne et de mes biens. Quoique, à dire vrai, mes biens soient si peu nombreux et d'une si petite valeur que j'ai honte en quelque sorte d'en faire l'objet d'un testament. Mais riches et pauvres ont les mêmes soucis, bien que sur des choses inégales. Je veux donc régler mes dernières volontés et les consigner par écrit, par un sentiment de bienséance, et surtout pour éviter qu'après ma mort, par suite de ma négligence, on ne fasse un procès sur mes prétendus biens.

Premièrement, je recommande humblement à Jésus-Christ mon âme pécheresse, mais implorant la miséricorde divine et espérant en elle. Je le supplie à genoux, puisqu'il l'a créée et rachetée au prix de son sang sacré, de la protéger et de ne point permettre qu'elle tombe aux mains de ses ennemis. De plus, j'implore avec foi et respect le secours de la bienheureuse Vierge sa mère, du bienheureux archange Michel et des autres saints dont j'ai coutume d'invoquer et d'espérer l'intercession auprès du Christ.

Je veux que ce corps terrestre et mortel, pesant fardeau des âmes nobles, soit restitué à la terre d'où il sort, et cela avec la plus grande simplicité et toute l'abjection possible. Je prie et je supplie mon héritier et tous mes amis d'y veiller; je les conjure et les adjure, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu et par l'amitié qu'ils ont eue pour moi, de ne point négliger cette recommandation sous le prétexte d'un faux honneur, parce que cela me convient parfaitement et que je le veux ainsi. Si par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise, ils violent ma volonté, ils auront à répondre au jour du jugement d'une grave offense envers Dieu et envers moi. Ceci concerne mes funérailles; voici maintenant pour ma sépulture. J'ajoute que je veux que personne ne me pleure, qu'au lieu d'un tribut de larmes on adresse pour moi des prières au Christ, et que celui qui le peut fasse la charité aux pauvres du Christ en leur recommandant de prier pour moi. Cela pourra m'être utile, tandis que les larmes ne servent de rien aux défunts et nuisent à ceux qui les répandent.

Quant au lieu de ma sépulture, je n'y tiens pas beaucoup. Je me contenterai d'être placé partout où il plaira à Dieu et à ceux qui daigneront se charger de ce soin. Si toutefois on désire connaître plus expressément mon intention à cet égard, si je meurs à Padoue, où je suis maintenant, je voudrais être enterré dans l'église qu'occupent les frères prêcheurs, parce que ce lieu me plaît et qu'il contient les restes d'un homme qui m'a beaucoup aimé et dont les tendres prières m'ont attiré dans ce pays, Jacques de Carrare, alors seigneur de Padoue. Si je finis mes jours

à Arqua, où est mon habitation rurale, et si Dieu m'accorde, ce que je désire ardemment, de bâtir en cet endroit une petite chapelle en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, je la choisis pour ma sépulture; autrement on m'entertera plus bas, dans un lieu décent, près de l'église paroissiale. Si je meurs à Venise, je veux être placé dans le couvent de Saint-François de la Vigne, devant la porte de l'église; si à Milan, devant l'église de Saint-Ambroise, près de la première entrée qui regarde les murs de la ville; si à Pavie, dans l'église de Saint-Augustin, où les frères le jugeront à propos; si à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure ou de Saint-Pierre, à l'endroit le plus convenable, ou près de l'une de ces deux églises, comme il plaira aux chanoines. J'ai nommé les lieux où j'ai coutume de séjourner en Italie. Mais si je meurs à Parme, je veux être enterré dans l'église cathédrale, dont pendant plusieurs années j'ai été l'archidiacre inutile et presque toujours absent. Partout ailleurs où je mourrai, je veux que l'on m'enterre dans le couvent des frères mineurs, s'il en existe; sinon, dans l'église la plus voisine du lieu de mon décès. Voilà, je l'avoue, au sujet de ma sépulture, plus de détails qu'il ne sied à un savant, quoiqu'ils émanent d'un ignorant*.

Je passe maintenant à la disposition de ces choses qu'on appelle les biens des hommes, quoiqu'ils soient le plus souvent

les embarras de l'âme. Et d'abord je me propose depuis longtemps d'acheter un petit coin de terre, d'une valeur de deux cents livres de petite monnaie, ou plus si je peux, que je laisserais par testament à cette sainte église de Padoue, d'où j'ai recueilli des avantages et des honneurs. Le magnifique seigneur de Padoue et mon seigneur, François de Carrare, m'a accordé verbalement pour cette acquisition une permission que, de mon vivant ou après ma mort, il donnera, je n'en doute pas, dès qu'on la lui demandera, car non seulement ses actes, mais ses paroles, portent le cachet de la vérité. Jusqu'à présent d'autres dépenses m'ont empêché d'acheter cette terre. Si donc je l'achète, comme je l'espère, je ferai mettre dans le contrat de vente que je l'achète dans l'intention de la laisser à l'église, et je le fais dès maintenant, quoique je ne puisse encore désigner par écrit l'emplacement de cette terre. Mais, comme quelquefois les intentions pieuses ne peuvent être menées à bonne fin à cause des péchés des hommes, si j'omets, soit par impuissance, soit par négligence, d'acheter ladite terre, je lègue à l'église de Padoue deux cents ducats d'or, pour acheter, dans le meilleur endroit possible, un petit coin de terre dont le revenu sera affecté à un anniversaire perpétuel pour mon âme. Je supplie mon seigneur, s'il est encore vivant, comme je le désire, et je prie Dieu qu'il vive plusieurs années après avec joie et bonheur, ou si (le Ciel m'en préserve) il n'était plus vivant, je prie quiconque décidera de cette affaire que, par respect pour la Vierge Marie et par égard pour moi, tout indigne et tout chétif que je suis, il permette que la chose se fasse et rende à cet égard un décret favorable.

Je lègue à l'église dans laquelle je serai enterré vingt ducats, et aux autres églises des quatre ordres mendiants, s'il en existe dans la localité, cinq ducats pour chacune. Je lègue aux pauvres du Christ cent ducats à distribuer comme il plaira à Jean de Bocheta, custode de l'église de Padoue, et cela si je meurs à Padoue. Si je meurs ailleurs, ils seront distribués au gré du

* On voit combien Pétraque évite dans le choix d'une sépulture de nommer Florence, sa patrie. Malgré les avances que lui firent ses compatriotes, il ne leur pardonna jamais le bannissement de sa famille. Déjà, dans son poème de l'Afrique, il avait fait adresser ces paroles au premier Scipion l'Africain : Ta patrie te bannit, va-t'en; elle ne te rappelle pas, arme-toi de courage; mais, illustre exilé, venge d'un mot en mourant l'affront qui t'a été fait de ton vivant, et refuse à ta patrie tes cendres et tes ossements. Appelle-la ingrate, et grave ce mot sur ton tombeau qui en perpétuera le souvenir. (*L'Afrique*, II, 544-548)

recteur de l'église dans laquelle j'aurai été inhumé, de telle sorte cependant que, sur ladite quantité, nul ne reçoive plus d'un ducat.

Je passe à la disposition des autres choses. Comme mon magnifique seigneur de Padoue, surnommé, n'a besoin de rien, par la grâce de Dieu, et que je ne possède rien qui soit digne de lui, je lui laisse mon tableau ou image de la bienheureuse Vierge Marie, œuvre de l'excellent peintre Giotto, qui m'a été donnée par mon ami Michel de Vanni, de Florence, dont les ignorants ne comprennent pas la beauté, mais qui ravit d'admiration les maîtres de l'art. Je lègue cette image à mon magnifique seigneur, afin que cette Vierge bénie lui soit propice auprès de son fils Jésus-Christ. A mes amis d'un rang inférieur, et qui me sont très chers, je laisserais volontiers des objets d'un grand prix, si j'étais plus riche; mais ils me tiendront compte de mon intention.

A maître Donato de Pratovecchio, ancien professeur de grammaire, demeurant actuellement à Venise, j'abandonne et lègue l'argent prêté qu'il me doit; je ne sais pas quelle est la somme, mais assurément elle est peu importante. Je le tiens quitte de toute obligation à ce titre envers mon héritier.

Quant à mes chevaux, si au moment de mon passage j'en ai qui plaisent à Bonzanello de Vigoncia et à Lombard de Serico, concitoyens de Padoue, je veux qu'ils tirent au sort entre eux à qui aura le choix. Et, outre cela, je déclare devoir audit Lombard, qui a laissé le soin de ses affaires pour s'occuper des miennes, la somme de 134 ducats d'or et 16 sous, qu'il a dépensés à mon profit. Il a dépensé beaucoup plus, mais par le dernier compte arrêté entre nous je suis resté débiteur de ladite somme. Si je la lui rembourse avant, comme j'espère le faire bientôt, tant mieux; autrement, je veux que mon héritier soit tenu de le payer avant tout; Lombard a une reconnaissance de cette dette écrite de ma main, qu'il restituera à mon héritier. Je lègue au même Lombard mon petit gobelet rond d'argent doré, avec lequel il

boira de l'eau, qu'il boit volontiers, bien plus volontiers que du vin.

Au prêtre Jean de Bocheta, custode de notre église, je lègue mon grand bréviaire que j'ai acheté à Venise pour le prix de cent livres. Je le lui lègue toutefois à la condition qu'après sa mort il restera dans la sacristie de l'église de Padoue pour le service perpétuel des prêtres, afin que le prêtre Jean et les autres prient, si cela leur plaît, le Christ et la bienheureuse Vierge Marie pour moi.

A Jean de Certaldo, dit Boccace, je lègue (et je suis véritablement confus de laisser si peu à un si grand homme) cinquante florins d'or de Florence, afin qu'il s'achète un vêtement d'hiver pour ses études de nuit.

A maître Thomas Bambasio, de Ferrare, je lègue mon bon luth, afin qu'il en joue non pour la vanité du siècle passager, mais pour la louange du Dieu éternel.

Que mes amis surnommés ne s'en prennent point à moi de la modicité de ces legs, mais à la fortune, si la fortune est quelque chose. C'est d'après cette considération que j'ai réservé pour la fin celui que j'aurais dû mettre au premier rang, maître Jean dall' Orologio *, physicien, à qui je lègue cinquante ducats d'or pour s'acheter un petit anneau qu'il portera au doigt en souvenir de moi.

Quant à mes domestiques, voici quelles sont mes dispositions : A Barthélemy de Sienne, dit Pancaldo, je lègue vingt ducats que je lui défends de jouer.

A Zilio de Florence, mon valet, je lègue vingt ducats, outre son salaire, s'il lui est dû quelque chose; et si j'avais d'autres valets de plus ou de moins, je veux qu'outre leur salaire ils reçoivent chacun vingt florins ou ducats; on en remettra deux à chacun de mes serviteurs et deux à mon cuisinier.

* *Jean Dondi dall' Orologio, professeur d'astronomie à Padoue, inventa et exécuta lui-même une horloge qui lui fit le plus grand honneur, et lui valut le surnom de dall'Orologio, devenu dans la suite le nom propre de sa famille. (1318-1389.)*

Si ces amis, valets et serviteurs, mouraient avant moi, je veux que ce que je leur léguais retourne à mon héritier.

J'institue seul héritier de tous les biens meubles et immeubles que je possède ou que je posséderai, en quelque lieu qu'ils soient ou qu'ils seront, François de Brossano, fils de défunt messire Amicolo de Brossano, habitant Milan, à la porte de Verceil. Je le prie, non seulement comme mon héritier, mais comme mon fils très cher *, quelle que soit la quantité d'argent qu'il trouvera dans ma succession, grande ou petite, mais certainement elle ne sera pas grande, je le prie de la diviser en deux parts : il gardera l'une pour lui et remettra l'autre à la personne à laquelle il sait que je la destine, afin qu'il en soit fait l'usage qu'il sait également que je veux qu'on en fasse **.

Avant de terminer cet écrit, j'ai deux choses à ajouter. Premièrement, à l'égard du coin de terre que je possède au-delà des monts, dans le comtat Venaissin, au village ou bourg de Vaucluse, diocèse de Cavaillon, comme il est hors de doute qu'en y allant ou même en y envoyant quelqu'un on dépenserait en quelque sorte plus que la chose ne vaut, je veux qu'il appartienne à l'hôpital dudit lieu pour les besoins des pauvres du Christ. Si par hasard quelque loi ou statut empêchait que cela ne se fit, je veux qu'il appartienne aux frères Jean et Pierre, fils de défunt Raymond de Clermont, dit communément Monet, et qui m'a servi avec la plus grande fidélité. Et si lesdits frères ou l'un d'eux mourait, je veux que cette terre aille à leurs fils ou

à leurs petits-fils, en mémoire dudit Monet.

Secondement, à l'égard du peu que je possède ou que je posséderai dans l'avenir en biens immobiliers à Padoue ou sur le territoire de Padoue, je veux qu'il appartienne à mon héritier comme le reste, mais à la condition qu'il ne pourra, ni par lui ni par un autre, en aliéner aucune partie par vente, par donation, par emphytéose perpétuelle ou de toute autre manière, ni même l'hypothéquer avant vingt ans révolus à compter du jour de ma mort. J'établis cette clause dans l'intérêt même de mon héritier, qui, ne connaissant pas ces biens, pourrait se tromper; quand il en aura pleine connaissance, je crois qu'il ne les aliénera pas volontiers.

Si par hasard, puisque nous sommes tous mortels et que la mort ne procède point par ordre, ledit François de Brossano (que Dieu m'en préserve!) mourait avant moi, alors mon héritier sera Lombard de Serico, susnommé, qui connaît parfaitement mes intentions, dont j'ai éprouvé l'entière fidélité de mon vivant et qui, je l'espère, ne me sera pas moins fidèle après ma mort.

Pour que ce testament, qui est l'expression de mes dernières volontés, fût plus valable, je l'ai écrit de ma propre main, à Padoue, dans la maison de l'église où j'habite, l'an du Seigneur 1370, le 4 avril.

Et j'ai requis à cet effet les notaires soussignés : Nicolas, fils de défunt sieur Barthélemy, et Nicolet, fils de sieur Pierre, ainsi que le déclarent leurs souscriptions. J'ajoute ceci : Aussitôt après mon passage, mon héritier en informera mon frère germain Pétrarque, moine chartreux au couvent de Montrieu, près de Marseille. Il lui offrira le choix entre cent florins d'or une fois donnés et une rente annuelle de cinq ou dix florins, à son gré, et ce qu'il choisira sera fait.

Écrit par moi, François Pétrarque, qui aurais fait un autre testament si j'étais riche comme se l'imagine le vulgaire insensé.

* *Il était gendre de Pétrarque dont il avait épousé la fille, Française.*

** *Il est hors de doute qu'il s'agit ici d'un fidéi-commis pour sa fille Française, que, par respect pour sa qualité d'ecclésiastique, Pétrarque s'est abstenu de nommer.*